

Note d'information août 2013

Chers adhérents et amis,

Nous vous proposons **une réunion d'information et de débat le jeudi 29 août, à 18h00, à la Salle du Lautaret (à côté de la pharmacie) au Monétier.**

Notez bien la date !

Nous ferons le point sur la renégociation et ses conséquences possibles sur les factures.

Nous débattons sur les actions à envisager.

Votre présence est pour nous tous de la plus grande importance.

Qu'en est-il de la renégociation ?

Comme nous vous l'avons indiqué dans notre précédent mail d'information, le Président de la CCB a indiqué lors du Conseil communautaire du 9 juillet que la renégociation avec la SEERC est « au point mort » et qu'il a demandé au Tribunal Administratif « de réunir la commission tripartite ». De quoi s'agit-il ?

D'abord cela montre que la SEERC, qui a probablement avantage à faire traîner les choses, n'est pas prête à faire facilement des concessions sur ce qui la dérange vraiment, c'est-à-dire sur son chiffre d'affaires, les prix, là où précisément les usagers sont exploités depuis bientôt 7 ans ! Il est clair que la SEERC ne lâchera des améliorations significatives que lorsqu'elle sentira en face d'elle des élus communautaires solidaires et attentifs à défendre l'intérêt général en s'appuyant sur les usagers organisés et combatifs.

La procédure dont M. Fardella a demandé l'activation est celle de « La Commission spéciale de révision » prévue à l'art. 42.3 du contrat de DSP. Elle stipule qu'« en cas d'absence d'accord (dans la procédure de révision), (...) une commission spéciale de révision est constituée. Elle est composée d'une personne désignée par la Collectivité, d'une personne désignée par le Délégué et d'un expert compétent et indépendant désigné d'un commun accord ou, à défaut, par le Président du Tribunal Administratif. (Sa) mission consiste à rapprocher les points de vue de façon à parvenir à un accord (...). Elle dispose d'un délai de 2 mois pour élaborer un projet d'accord qu'elle soumet aux deux parties ». En cas de désaccord persistant d'une des parties, celle-ci peut saisir le Tribunal Administratif.

*Nous soutenons cette démarche de la CCB, parce que nous pensons que le contrat contient des clauses qui permettent de défendre les usagers. Cependant, nous regrettons le temps qu'il aura fallu pour y arriver (le Président de la CCB nous avait dit, en réunion le 24 janvier dernier, qu'il avait saisi le Tribunal !). Nous savons que cette étape sera difficile, elle risque de déboucher sur un compromis a minima : **restons mobilisés pour éviter cela, pour que les usagers soient respectés et que les***

factures baissent réellement !

Par ailleurs, nous nous étonnons que la clause financière de l'avenant n°1 (qui garantit un maintien de chiffre d'affaires à la SEERC), signé en juillet 2009, n'ait pas été mise en cause séparément devant le Tribunal Administratif. En effet, plusieurs experts ont dit depuis des mois que cette clause leur paraissait illégale. Qu'elle reste dans la renégociation place évidemment la CCB en position de faiblesse.

Rappelons que, pour la renégociation, nous demandons toujours que le prix payé par les usagers soit enfin ramené au plus près des coûts réels de l'assainissement, que la CCB a le droit et les moyens de connaître. Nous demandons aussi qu'il soit tenu compte des sommes injustement perçues par la SEERC depuis des années.

Nous resterons exigeants sur les résultats que la CCB obtiendra dans l'intérêt général des usagers.

Des positions contradictoires des institutions sur l'Eau ...

Bonne nouvelle au niveau européen !!

Voici le résumé d'une déclaration en date du 21 juin 2013 de M. Barnier, le commissaire européen au marché intérieur et aux services :

« Cela fait à présent plusieurs mois que des voix s'élèvent pour dénoncer le fait que la Commission européenne tenterait de privatiser le domaine de l'eau, au travers de sa directive sur les concessions. Ceci n'a jamais été son intention. (...) Malgré tous les changements apportés au texte de la directive, (...) je considère que sa version actuelle en ce qui concerne l'eau (...) n'est toujours pas en mesure d'offrir aux citoyens les garanties qu'ils attendent (...). C'est pour cette raison que la meilleure solution semble à présent de retirer le domaine de l'eau du cadre de la directive ».

La signature par 1,5 million d'Européens, de la pétition de l'Initiative Européenne sur l'Eau (que M. Barnier cite dans sa déclaration) a joué son rôle ! Nous vous avons invités à la signer par mail circulaire du 5 février 2013.

Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, il est encore temps d'ajouter votre signature !

Voici le lien : <http://www.right2water.eu/fr/node/37/view>

... Mais, en France, le Ministère des Finances voit d'un bon œil le maintien en DSP, y compris dans le secteur de l'Eau-Assainissement !!

La DGFP (Direction Générale des Finances Publiques) vient d'envoyer aux services départementaux

du Ministère des Finances une circulaire en date du 3 juin 2013 (Voir document joint), qui attire leur attention sur les difficultés du retour en Régie dans un contexte de difficultés budgétaires croissantes des collectivités et des services des finances. Pourtant, P. Moscovici, le ministre des Finances, connaît bien le sujet : la communauté d'agglomération de Montbéliard, qu'il présidait, a voté le 3 juin 2010 le retour en régie de la gestion de l'eau ...

Difficile de trouver comment est pris en compte l'intérêt de l'utilisateur, dans ces positions marquées par la « rigueur » et le court terme.

Tout ceci montre que la bataille est difficile et compliquée, que les intérêts en jeu sont divergents. Mais cela vaut la peine de se battre, comme le montre le résultat de l'Initiative Européenne, sortant l'Eau de la directive sur les privatisations. Restons mobilisés, au-delà du niveau local, sur les enjeux nationaux et internationaux !

Bien cordialement à tous,

Pour le Conseil d'Administration d'Eau-Secours-Briançonnais,

Pierre-Jean DOULAT, Président.

contact@eau-secours-brianconnais.fr

www.eau-secours-brianconnais.fr